RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2020 A 19H

<u>Présents</u>: GUIGUE Gilbert, COSTERG Chantal, VAGNON Raymond, ANDRE Valérie, BLONDON Gérard, HERRAULT Françoise, PERROUSE Bernard, LESAGE Claude, BERTHIER Valérie, DUMAZ Jean-Luc, GENTIL-PERRET Véronique, GOBATTO Marie-Laure, GUICHERD Nathalie, PICHE Barthélemy, IUNG Daniela

Nombre total de présents : 15

Excusés :

Absents: BOIS Carole, CUZIN Pascal, NOËL Stéphane, PERROUSE David.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gilbert Guigue, Maire de Domessin, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

1) APPROBATION du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 03/02/20, adressé aux membres du conseil le 10/02/20 et affiché le 10/02/20 est adopté à l'unanimité.

2) DÉLIBÉRATIONS

> BUDGETS PRIMITIFS

➤ Budget AUBERGE

✓ Présentation

M. le Maire présente le budget primitif annexe de l'Auberge : il s'équilibre en fonctionnement à 18 720,17€ (dont un excédent antérieur de 3 395,05€) et à 29 570,06€ en investissement. Il comporte 29 244,94€ d'investissements possibles (dont 1080,10€ d'imprévus et 25 000 € de RAR).

2020	Dépenses	Recettes	Résultat prév.	
Excédent 2019		3 395,05		
Fonctionnement 2020	14 720,17	15 325,12		
Total fonct.	14 720,17	18 720,17	4000,00	
Excédent 2019				
Investissement 2020	29 570,06	25 570,06		
Total Invest.	29 570,06	25 570,06	-4000,00	

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

✓ Subvention d'équilibre de l'Auberge

Le budget de l'Auberge ne nécessite pas de subvention d'équilibre du budget principal.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

> Eléments budgétaires 2020

✓ Taux d'imposition

M. le Maire propose au conseil de ne pas modifier les taux communaux d'imposition en 2020, taux inchangés depuis 2014, année qui avait connu une baisse des taux pour tenir compte alors de la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de Communes.

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Taxe d'habitation	8,60%	8,60%	8,60%	8,60%	8,60%	8,60%	8,60%	9,66
Taxe sur le foncier bâti	10,55%	10,55%	10,55%	10,55%	10,55%	10,55%	10,55%	11,85
Taxe sur le foncier non								
bâti	55,56%	55,56%	55,56%	55,56%	55,56%	55,56%	55,56%	62,41

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

✓ Liste des investissements,

M. le Maire présente et commente la liste des investissements 2020 qui seront inscrits en section d'investissement (tableau distribué).

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

✓ Subventions

Mme V. BERTHIER présente la liste des subventions aux associations, calculées suivant les critères de la commission "Sports et Jeunesse" et qui sera annexée au projet de budget primitif (tableau distribué).

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

✓ Informations

- subvention d'équilibre du CCAS

Le budget du CCAS a été voté le 19/02/20 : il nécessite une subvention d'équilibre de 34 482,93€ couvrant le déficit réel 2019 (15 571,64) et le déficit prévisionnel 2020 (18 911,29).

- bases fiscales et dotations

Les bases fiscales 2020 ne sont pas encore connues. Il a été utilisé celles de 2019 ajustées avec les indices d'évolution des services fiscaux. Les dotations sont du niveau de celles de 2019.

> Budget principal

M. le Maire présente le budget primitif principal : il s'équilibre en fonctionnement à 1 325 579,58€ et à 2 029 999,80€ en investissement. Il comporte 867 713 € d'investissements prévisionnels (dont 1000€ d'imprévus et 104 797€ de RAR).

Dépenses	Recettes	Résultat prév.	
	10 018,58		
985 555,58	1 315 561,00		
985 555,58	1 325 579,58	340 024,00	
628 572,73			
1 401 427,04	1 689 975,80		
2 029 999,80	1 689 975,80	-340 024,00	
	985 555,58 985 555,58 628 572,73 1 401 427,04	10 018,58 985 555,58 1 315 561,00 985 555,58 1 325 579,58 628 572,73 1 401 427,04 1 689 975,80	

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

> FINANCES

> Taxes foncières dans les zones d'activités

La communauté de communes exerce une compétence générale de développement économique depuis sa création en 1992. Depuis 2016, elle l'exerce aussi sur toutes les zones considérées comme d'intérêt communautaire.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 Janvier 2020 , le conseil communautaire a délibéré favorablement le 25 février 2020 sur la mise en place d'un reversement à la Communauté de Communes par les communes d'une partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est acquittée par les entreprises installées dans les zones d'activités gérées par la CCVG.

Ce reversement s'appliquera

- ✓ <u>aux nouveaux produits</u> de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittés par les entreprises qui commenceront à payer de la taxe à partir du 1er janvier 2020.
- ✓ <u>aux produits supplémentaires</u> de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittés par les entreprises dans le cadre d'extension ou d'agrandissement de bâtiments qui commenceront à payer de la taxe à partir du 1er janvier 2020. Le reversement sera calculé uniquement sur l'extension et non la totalité du bâtiment.

Avec la clé de répartition suivante :

- ✓ <u>60% du produit</u> de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par la Commune sera reversé à la Communauté de Communes Val Guiers ;
- ✓ <u>40% du produit</u> de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par la Commune sera conservé par cette dernière.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

> PERSONNEL

➤ Modification du tableau des emplois

C. Costerg présente le nouveau tableau des emplois suite à des évolutions de grade et de statuts.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

> Assurance risque statutaire et risque prévoyance : appel d'offres avec la CDG

A. Giovannini propose que la commune participe au nouvel appel d'offres sur les risques statutaires et de prévoyance lancé en cours d'année par le CDGD.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

> INTERCOMMUNALITES

> Intégration de la commune de Lépin dans Rézo Lire

La commune de Lépin-le-Lac souhaite intégrer le réseau REZO LIRE à compter du 1er mars 2020. Pour ce faire, elle s'engage à signer la même convention de partenariat engageant les autres membres du réseau depuis novembre 2018.

La durée de son engagement est de 3 ans et 9 mois, portant ainsi la fin du partenariat à la même date (novembre 2023) que les membres fondateurs du réseau.

La commune de Lépin-le-Lac intègre également le Comité REZO LIRE à destination des Maires, des Présidents de Communautés de commune, du SIVU du Flon et du SMAPS.

Son intégration permet le renforcement du réseau, ainsi qu'une participation de la commune à hauteur de 1,50€/habitant/an dès 2020. Ainsi elle pourra bénéficier des outils d'animation et de l'accompagnement des 2 coordinatrices réseau.

Il convient d'autoriser le SMAPS (en tant que porteur de projet au nom du réseau) à signer la convention de partenariat entre la commune de Lépin-Le-Lac et le réseau des bibliothèques au nom de tous les membres du Rézo Lire.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

Compétence mobilité de la CCVG

Repoussée en attente décision CCVG.

> FONCIER

> Cession terrains Fruitière

M. le Maire rappelle la délibération prise le10/06/2013 pour céder des parcelles à la société ITM pour édifier un parking. Il s'agit de parcelles issues du domaine privé de la commune. Le notaire de la société demande une délibération en ce sens.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

3) INFORMATIONS DU MAIRE

> TRAVAUX EN COURS

➤ Place du village

L'avancement des travaux est conforme au calendrier prévisionnel : la partie sud (salle des fêtes et centre culturel) est pratiquement terminée avec un revêtement temporaire. Il reste à réaliser l'espace central vers l'auberge.

> OPAC

Le bureau municipal propose de donner le nom "Le Village" au nouveau bâtiment OPAC.

> DOSSIERS EN COURS

> Eclairage public

Les travaux devraient commencer mi-mars.

> Terrain CEFICO au Jardy

La signature est intervenue le 10/02/20. Les travaux d'assainissement du terrain vont commencer.

> Recensement

C. Lesage, coordonnateur, évoque le bilan du recensement : 930 habitations et 8 non réponses. Le nombre d'habitants devrait se situer entre 1900 et 1950.

> Parc photovoltaïque

Suite à la difficulté de régler à court terme les problèmes urbanistiques liés au zonage des parcelles support, Enercoop préfère renoncer à son projet de parc photovoltaïque sur Domessin.

4) CR DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS.

> Intercommunalité

> CCVG : Bureau

G. Guigue, C. Costerg, G. Blondon, F. Herrault font part au conseil des principales décisions du bureau du 18/02/20 et du conseil du 25/02/20 :

- votes du CA 2019 et du BP 2020 sans augmentation de taux,
- vote de produit de la taxe GEMAPI,
- adhésion au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) animé par le département,
 - travaux dans les zones d'activités (dont la Sage à Domessin avec vente d'un lot)

- consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'extension des locaux.

> SMAPS

o Bureau et Comité

- G. Guigue évoque les travaux du bureau et du comité syndical du 06/02/20 :
 - participation à l'étude-accompagnement du GR65,
- conventions de délégation Alcotra aux communautés de communes du Lac et de Val Guiers,
 - programmation Leader du 27/01/20,
- retour sur la visite de l'Agence Aura Entreprise avec E. Bonnivard, G. Guigue et J.P. Vial à Val Guiers (entreprises APIRA et AGRATI) ; et du comité :
 - vote du CA 2019 (avec un suréquilibre de la section d'investissement),
 - participation à l'enquête déplacements de Grands Chambéry,
 - informations sur la mobilité (rencontre avec le CEREMA) et sur le SPPEH.

o Réunion TEPOS

G. Guigue indique que le cabinet a présenté le 06/02/20 les premiers éléments de l'étude devant aboutir à poser la candidature TEPOS du territoire.

> Commissions communales

> CCAS

- V. André indique que lors de la réunion du 19/02/20 :
- le CA 2019 a été voté ainsi que le BP 2020 avec une subvention d'équilibre de 34 482,93€,
- le bénéfice la soirée handicap est de 2 442,66€, signalant la forte implication des entreprises locales (Caves Billon, Fruitière, Cuisine Authentique, Auberge, Boulangerie).

Il a été aussi rendu compte du bilan financier du repas des ainés 2019.

La réception des nouveaux arrivants est fixée au 12/06/20.

5) QUESTIONS DIVERSES

> Dates à programmer

- o Elections municipales les 15 et 22/03/20 : tours de gardes
- o Commission du personnel le 04/03/20 à 15h
- o Prochain conseil le 21/03/20 à 13h15 : installation du nouveau conseil municipal.
- o 03/07/20 : journée des élus à l'invitation du département.